



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **20 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4139

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Association Maison de l'environnement (ME) - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'actions 2020**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 22 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Leclerc, Leclerc, M. Lung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Glatard (pouvoir à M. Pillon), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Gachet, Mme lehl, M. Martin (pouvoir à M. Rabehi), Mme Perrin-Gilbert, M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 20 janvier 2020**Délibération n° 2020-4139**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Association Maison de l'environnement (ME) - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'actions 2020**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'association ME de la Métropole de Lyon est régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901. Elle a été créée conformément aux statuts approuvés par son assemblée générale constitutive du 28 juin 1994 et déposés à la Préfecture du Rhône le 20 septembre 1994.

Les membres fondateurs de l'association sont, outre 7 associations de protection de l'environnement, le Département du Rhône et la Communauté urbaine de Lyon à laquelle s'est substituée la Métropole à compter du 1^{er} janvier 2015. L'association compte, à ce jour, 42 associations membres actifs et 3 membres partenaires.

Depuis 2017, l'association ME occupe des locaux mis à disposition par la Métropole situés 14 avenue Tony Garnier à Lyon 7°. La valorisation financière de ces moyens en immobilier représente 290 809 €, dont environ 25 000 € seront supportés par l'association ME.

II - Objectifs

L'association ME réunit les associations et les personnes ayant pour objectif de promouvoir la protection et l'amélioration de l'environnement, l'écologie et le développement durable, sur le territoire de la Métropole. Sa finalité est de donner aux citoyens et à leurs organisations des clés de compréhension leur permettant d'adapter leur mode de vie aux enjeux écologiques et de contribuer à la construction d'une Métropole écologique et citoyenne. Dans cet objectif, la ME travaille avec ses membres, ses partenaires et ses projets propres. Son projet associatif adopté en juin 2017 se définit en 5 orientations stratégiques : poursuivre la sensibilisation des publics, renforcer les acteurs associatifs, développer les synergies et les projets communs, contribuer à un accompagnement des initiatives citoyennes, contribuer à une éco-citoyenneté dans les autres secteurs associatifs (social, culture, sport, et institutions du territoire).

III - Actions réalisées au titre de l'année 2019

En 2019, l'activité de la ME, déployée avec ses associations membres et partenaires pour répondre à sa vocation de sensibilisation des publics à l'environnement et au développement durable, s'est traduite par 86 événements animés par 25 associations différentes. Ce bilan global s'illustre de la manière suivante :

- une programmation événementielle, composée d'une large gamme d'actions qui permettent aux citoyens de mieux comprendre les enjeux du développement durable et de s'impliquer dans des dynamiques de solution : une vingtaine de conférences ou projections-débat, des ateliers pédagogiques (adultes et familles), 15 stages-nature à destination des enfants durant les congés scolaires, 15 sorties découvertes, 9 expositions accueillies,

- le lancement de 4 programmes, coordonnés par la ME et mobilisant l'expertise de 15 associations différentes, pour accompagner les citoyens (360 personnes bénéficiaires) à passer à l'action sur 4 défis :

. programme "Mets ta poubelle au régime" dont l'objectif est d'accompagner 100 familles à réduire leurs volumes de déchets,

. programme "Jardin (et balcon) de biodiversité" dont l'objectif est d'accroître la biodiversité dans les jardins individuels en milieu urbain et péri-urbain,

. programme "Diplôme éco-réflexe" dont l'objectif est d'accompagner les personnes souhaitant faire leurs 1^{ers} pas vers l'éco-citoyenneté,

. programme "Parents en transition écologique" dont l'objectif est d'accompagner des parents à adopter des solutions plus écologiques sur les enjeux alimentaires en matière de déchets et relatifs à la santé environnementale,

- le soutien financier aux animations des associations membres : dans des écoles, collèges, centres de loisirs, structures d'éducation populaire, dont le public bénéficiaire a porté respectivement sur plus de 900 jeunes (scolaires / enfants) et 500 adultes,

- le développement de la culture environnementale par l'écrit via l'organisation de différents prix littéraires : prix collégien du livre environnement de la Métropole (23 collèges pour l'édition 2019-2020, plus de 600 collégiens), prix régional du livre environnement (61 bibliothèques municipales partenaires), prix Lire pour Demain (50 lycées sur la Région Auvergne-Rhône-Alpes),

- la sensibilisation et l'information du public dans le cadre de grands événements : participation au salon Primevère, et à divers événements (Rendez-vous de la biodiversité à Lyon, Bons plants de la Feyssine à Villeurbanne, etc.), programmation d'activités à la ME dans le cadre de différentes manifestations : Journées européennes du patrimoine, Fête de la science, le Jour de la nuit, etc.

Sa fonction de développement et de diffusion de la culture environnementale s'appuie notamment sur sa médiathèque, qui a compté un millier de visiteurs et plus de 2 000 ouvrages empruntés. Elle valorise son fonds documentaire à travers des productions bibliographiques (défis éco-lectures, dossiers bibliographiques).

La nouvelle gouvernance définie par le projet associatif, dont l'association s'est dotée en 2017, s'est traduite en 2019 par le renforcement de la mobilisation des associations membres dans les différentes commissions d'animation dédiées à sa mise en œuvre (programmation, médiathèque, communication) et par le développement de synergies et de projets communs, en particulier avec la formulation d'un programme de projets inter associatifs mis en place en 2019.

Le nombre d'associations membres s'est encore développé en 2019 avec 4 nouvelles associations adhérentes. La ME compte aujourd'hui 42 membres actifs et 3 membres partenaires, dont l'Agence locale de l'énergie et du climat de la Métropole (ALEC Lyon).

Les locaux de la ME dont bénéficient prioritairement les associations adhérentes (61 % des réservations) accueillent également des réunions de structures extérieures et événements en dehors de ceux liés directement à la programmation de la ME, tels que les séances de clôture du Défi famille à énergie positive et du défi "Mets ta pouibelle au régime", le festival Lyon zéro déchet (FL0D), des journées de travail de la Métropole (club développement durable), des séminaires de travail de partenaires (Acoucité, ALEC Lyon, le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Rhône Alpes, CARDIE-Académie de Lyon).

Pour ce faire, la Métropole avait, par délibération du Conseil n° 2019-3402 du 18 mars 2019, voté l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 367 296 € nets de taxe dans le cadre du programme d'actions de l'association ME.

L'association ME a donc pu réaliser l'ensemble des actions programmées au titre de l'année 2019.

IV - Programme d'actions et budget prévisionnel pour l'année 2020

Au titre des actions auxquelles la Métropole se propose de participer financièrement, figurent :

- l'organisation d'une programmation événementielle qui permet aux citoyens métropolitains de mieux comprendre les enjeux du développement durable et de s'engager dans des démarches éco-citoyennes :

. une dizaine de soirées / conférences,

. l'accueil de 6 expositions,

. une quinzaine d'ateliers adultes,

. 3 stages enfants (5 jours par stage) pendant les vacances scolaires,

- . 15 sorties et balades urbaines,
- . des animations pédagogiques (environ 50 animations),
- . la participation à des événements "grand public" (salon Primevère), programmation d'actions lors d'événements (Journées européennes du patrimoine, etc.),
- . la participation à des événements nature organisés localement ;

- l'organisation de programmes pour accompagner les citoyens à passer à l'action sur plusieurs défis. Chaque programme mobilise l'expertise de plusieurs associations adhérentes, dont le bénéfice porte à la fois sur la qualité des actions avec des animateurs complémentaires dans leur discipline, mais aussi sur le plan de la dynamique inter-associative qui s'en trouve renforcée. Deux types complémentaires de programmes sont proposés :

- . des programmes "1^{ers} pas" déroulés sur quelques séances (3-4) qui visent à inciter les participants à opérer une transition sur chacun des défis. Ces programmes courts peuvent être répliqués de nombreuses fois afin de toucher davantage de monde,
- . des programmes longs, tels que des défis collectifs ou des concours, dont les sessions (6-8) s'échelonnent sur un semestre, et permettent d'approfondir un sujet.

Plusieurs thèmes de défis d'ores et déjà identifiés pour l'année 2020 : zéro déchet, biodiversité locale, voyage éco-responsable, les éco-réflexes, parents en transition écologique.

Ces programmes représentent 110 demi-journées d'animations. Chaque programme est accompagné d'un "défi éco-lecture" consistant en la diffusion à chaque participant et après chaque séance, de conseils de lecture leur permettant d'approfondir le thème de la séance. Les ressources documentaires mises en valeur sont disponibles à la médiathèque ;

- le développement et la diffusion de la culture environnementale à travers l'écrit :

- . gestion de la bibliothèque de l'environnement (1 500 visiteurs, 270 abonnés, 2 000 prêts, 5 000 références, 1 catalogue documentaire),
- . production de produits documentaires (10 dossiers thématiques) et valorisation des ressources documentaires (catalogue ressources : expos, jeux),
- . organisation et animation de prix littéraires : graines d'éco lectures (ex-prix collégien du livre environnement) de la Métropole (23 collèges, 600 collégiens) ;

- le renforcement des acteurs associatifs (organisation de sessions de co-formation et d'échanges sur des thèmes identifiés entre les membres : animation, points juridiques, ressources humaines, etc.),

- le développement des synergies et de projets communs (animation auprès de nouveaux acteurs, comités d'entreprises, etc.).

Les principaux éléments financiers prévisionnels de l'association pour l'exercice 2020 sont les suivants :

Budget prévisionnel	Montant 2020 (en €)
Total produits	789 180
subvention Métropole de Lyon	367 296
subvention Métropole de Lyon en nature (biens immobiliers)	290 809
autres subventions, dont :	85 812
publiques : Région Auvergne-Rhône-Alpes	61 312
privées	24 500
ventes	22 468
autres produits	22 795
Total charges	789 180
charges de fonctionnement	521 549
charges salariales	267 631

La Métropole s'engage à verser, en soutien des actions menées par l'association, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 367 296 € nets de taxe, montant identique à 2019 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 367 296 € au profit de l'association ME dans le cadre de son programme d'actions pour 2020,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association ME définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** de fonctionnement correspondante, soit 367 296 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 - opération n° 0P27O4360.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 janvier 2020.